



Gestion des ressources marines

Gérer les ressources marines n'est pas une simple question **technique** ou une question de **biologie**, il s'agit d'une question **politique, sociale, culturelle** et **économique**. Pourquoi gérer ? Pour qui ? Qui peut accéder à la ressource ? Comment exploiter la ressource et pour quelles raisons (subsistance, commercialisation) ? Qui prend les décisions ? Qui s'assure du respect des règles ? Qui est impacté par les mesures de gestion ?

En Polynésie française, la pêche est une activité qui peut être pratiquée par tous les citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'elle peut être pratiquée sans règles. Le Pays est compétent en matière de gestion et de réglementation de la pêche. Il a pris des textes réglementant la pêche de certaines espèces (langouste, crabe vert, troca, ...) et l'utilisation des engins et techniques de pêche (caractéristiques des filets de pêche, interdiction de pêcher avec des substances explosives ou gazeuses, de pratiquer la pêche sous-marine avec un équipement respiratoire autonome, etc.).

La Direction des Ressources marines (DRM) est le service administratif missionné par le Pays pour mettre en œuvre la politique publique en matière de pêche.

Modes de gestion des pêches

Gestion centralisée

Les réglementations concernant la pêche sont prises par le Pays et s'appliquent à l'ensemble de la Polynésie française. Cette méthode est rapide à mettre en œuvre, mais les règles sont parfois inadaptées à des situations ou des besoins à l'échelle d'une île ou d'une commune.

La cogestion

Les règles de pêche sont élaborées à l'échelle d'une île ou d'une commune grâce à des consultations de la population locale. Le Pays apporte une assistance technique pour élaborer les règles les plus adaptées à leurs problèmes, puis les rend applicables à l'échelle du territoire concerné.

Gestion communautaire

Dans les territoires du Pacifique, il existe une persistance d'un mode de gestion des pêches issus de l'époque pré européenne appelé *rāhui*. Les règles de pêche étaient décidées à l'échelle d'un territoire restreint par les chefs locaux. Dans certaines îles de Polynésie française, des règles de pêche ont été décidées à l'échelle locale par la population elle-même, le Maire représentant l'autorité locale. Les membres de cette communauté les appliquent à eux-mêmes ainsi qu'à toutes les personnes extérieures.



Vers la cogestion des ressources marines

La gestion centralisée des pêches connaît de nombreuses limites dont les principales sont :

- La réglementation générale ne répond pas forcément aux enjeux de certaines îles ;
- La population locale ne comprend pas l'intérêt des règles de pêche et par conséquent ne les respecte pas.

La **cogestion** des pêches, grâce à la démarche participative qu'elle nécessite, permet au Pays de cerner au plus près les problématiques de pêche telles que ressenties par la population locale. Les objectifs de gestion et les règles de pêche sont décidés avec la population au travers de réunions publiques ou de groupes de travail. Il en résulte un engagement collectif pour une gestion durable de la pêche. Les pêcheurs locaux s'approprient la paternité des règles de pêche et sont motivés pour les respecter et les faire respecter.

Le plus souvent, ces travaux de concertation débouchent sur la création de zones de pêche réglementée (ZPR) qui sont des zones géographiques délimitées dont lesquelles s'appliquent des règles de pêche spécifiques.

La cogestion est assurée sur le long terme grâce à la création d'un **comité de gestion**.

Le comité de gestion

Les comités de gestion sont des **organes de gouvernance** (qui proposent des règles et des actions à mettre en place). Ils sont composés de **divers acteurs** qui peuvent être classés comme suit :

- représentants du Pays ;
- représentants des communes ;
- représentants de la société civile.

Représentativité et légitimité

L'objectif est que ces comités soient inclusifs et donnent la parole aux différents acteurs impliqués et impactés par la cogestion des ressources.

- ✓ La question de la **représentativité** est très importante. Quelles sont les composantes de la société civile qui doivent être représentées dans les comités ?
 - Les pêcheurs (professionnels ou non) car les décisions concernent directement leur activité.
 - Les autres usagers du lagon : perliculteurs, aquaculteurs, prestataires touristiques, sportifs, etc.
 - Des représentants d'intérêts divers : autres catégories professionnelles, représentants de quartiers, associations, etc.
 - Des représentants défendant des causes d'intérêt général : environnement, éducation, culture, etc.
- ✓ La question de la **légitimité** est aussi importante. Est-ce que les représentants sont reconnus par la majorité des personnes qu'ils doivent représenter ? Dialoguent-ils avec les membres de leur groupe ? Privilégient-ils la cause de leur groupe au lieu de celle de leurs intérêts personnels ? Ont-ils un discours constructif ? Ces qualités sont à rechercher pour chacun des représentants. Les **confessions religieuses**, du fait de leur poids social et culturel, font souvent partie des comités de gestion.

Rôle des représentants

Les représentants ont un rôle primordial :

- Ils sont le lien entre la population et le comité de gestion. A ce titre, ils recueillent les avis et propositions de leur groupe, puis diffusent les informations issues du comité vers la population.
- Ils sont force de propositions et capables de consensus pour l'intérêt général.
- Ils peuvent participer voire être moteur d'actions en matière de communication, surveillance, suivi des pêches, etc.

Les facteurs clés pour une cogestion réussie

<p>Collectivités / communautés motivées et engagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La commune, et en particulier le Maire, doit porter le projet. ➤ Une fraction importante de la population est consciente du besoin de gérer les ressources de manière durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les créations de ZPR sont le plus souvent à l'initiative des communes. ➔ La présence de « champions* » au sein de la population peut accélérer le processus.
<p>Collectivités / communautés entendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La consultation de la population est large et inclusive. ➤ Les règles retenues sont celles qui ont été discutées en réunions. ➤ Une stratégie d'arbitrage des conflits d'usages entre différents acteurs doit être mise en place en cas de blocage des discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'animation des réunions doit permettre au plus grand nombre de s'exprimer. ➔ Il faut un arbitrage parfois entre les différents types de pêcheurs (ex : parcs à poissons contre autres techniques).
<p>Des valeurs fortes partagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La gestion durable de la pêche doit être le socle des discussions. ➤ Le lagon est le garde-manger des Polynésiens. ➤ La pêche est une composante essentielle de l'identité culturelle des Polynésiens. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Priorité de la pêche vivrière sur la pêche commerciale.
<p>Un état des lieux et des objectifs clairement définis collectivement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablir un état des lieux partagé de la pêcherie. ➤ Définir ensemble les objectifs de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Ce diagnostic s'appuie en grande partie sur la perception des pêcheurs.
<p>Echelles sociales adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'échelle de travail est celle d'un territoire où la population se reconnaît comme faisant partie d'une même communauté. ➤ Le sentiment d'appartenance à la même communauté facilite le partage des mêmes valeurs et l'acceptation des compromis. ➤ Le Maire ou le Maire délégué apparaît clairement comme le chef de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'île, la commune ou la commune associée sont les échelles de travail habituelles pour la gestion des pêches.
<p>Echelles écologiques adaptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'échelle de travail concerne une taille de territoire adaptée à l'écologie des espèces (cycle de vie, territorialité), aux pratiques de pêche et aux autres usages. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Importance des zones halieutiques fonctionnelles (voir Fiche ZHF).
<p>Prise en compte de la culture polynésienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans certaines communautés, la culture traditionnelle est un élément majeur des discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Utilisation d'une langue maohi dans les débats et la communication. ➔ Prise en compte des savoirs traditionnels. ➔ Mise en place d'un Conseil des Sages (To'ohitu).

Les facteurs clés pour une cogestion réussie (Suite)

<p>Une communication et une sensibilisation importante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les acteurs locaux doivent être informés de la réglementation des pêches. ➤ La communication sur terre comme sur mer, est adaptée au contexte de l'île ou de la commune. ➤ Il faut sensibiliser la jeunesse à la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mise en place de panneaux, posters, flyers, ou autres moyens de communication. ➔ Balisage en mer pour la délimitation des zones réglementées. ➔ Actions de sensibilisation auprès des scolaires.
<p>Une formation des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'objectif est de donner aux acteurs locaux, les moyens de comprendre les mesures de gestion (règles de pêche, règles sur la vente, suivi des pêches, ...) qui sont adoptées. ➤ Cela concerne la compréhension des phénomènes écologiques et biologiques, de l'impact de l'homme (au travers de la pêche notamment) sur le milieu naturel et les ressources, etc. ➤ Cela concerne aussi des aspects plus juridiques ou administratifs (réglementation des pêches, les infractions, les contrôles, les sanctions...). 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Formation de l'équipe municipale. ➔ Formation du comité de gestion. ➔ Formation des pêcheurs.
<p>Une animation et un suivi sur le long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le comité de gestion et la communauté doivent être soutenus sur la durée pour maintenir une dynamique positive au sein de la communauté. ➤ Le suivi écologique ou le suivi des pêches doivent donner une estimation de l'évolution de l'état des stocks ou de la pêcherie. ➤ La participation des pêcheurs aux suivis est une bonne manière de maintenir une dynamique positive. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réunir les comités de gestion régulièrement. ➔ Former les pêcheurs aux suivis et restituer les résultats des suivis. ➔ Faire évoluer les règles en cas de besoin.
<p>Une surveillance et un contrôle efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une surveillance doit être organisée pour limiter le braconnage ➤ Une surveillance avec la participation de la population, notamment les pêcheurs et les riverains est très efficace. ➤ Les pêcheurs en infraction doivent faire l'objet de sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La pression sociale d'une communauté décourage de nombreux récalcitrants. ➔ Il faut pouvoir mobiliser tous les agents assermentés sur place (police municipale, gendarmerie, DRM, ...) en cas de besoin.

Définitions :

Champions : leaders ou personnes influentes engagées, comme par exemple les sportifs de haut niveau, qui défendent la gestion responsable et mobilisent la communauté.

